



LE CANADA RÉAFFIRME SON SOUTIEN AU  
TRAITÉ SUR LA NON-PROLIFÉRATION DES ARMES NUCLÉAIRES  
A L'OCCASION DU 20<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DU TRAITÉ

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, a aujourd'hui réaffirmé en termes non équivoques le soutien du Canada à l'égard du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires à l'occasion du vingtième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité.

"Le Traité sur la non-prolifération n'a rien perdu de son importance, car il oblige les pays qui en sont partie à empêcher la prolifération des armes nucléaires et il facilite la coopération internationale en matière d'utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire", a déclaré le Ministre. "Le Traité encourage de plus les parties à poursuivre les négociations visant la réduction des arsenaux nucléaires."

Le Canada, l'un des premiers adhérents au Traité sur la non-prolifération, milite activement en faveur de l'adhésion universelle au Traité. "Je demande à tous les États qui ne l'ont pas encore fait d'adhérer officiellement au Traité", a déclaré M. Clark. "Il demeure important que la communauté internationale appuie de façon non équivoque cet important Traité, compte tenu particulièrement des changements sans précédent qui bouleversent actuellement le monde."

Environ 141 États sont actuellement partie au Traité sur la non-prolifération, mais un certain nombre d'États ayant une capacité nucléaire de pointe ont refusé de signer le Traité.

M. Clark a souligné avec satisfaction que les entretiens américano-soviétiques sur la limitation des armes nucléaires et le désarmement avaient progressé dans l'esprit des dispositions du Traité sur la non-prolifération. "J'espère que la situation continuera à évoluer de façon constructive vers la réduction des arsenaux nucléaires et la non-prolifération des armes nucléaires avant le début de la quatrième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération, qui aura lieu à Genève en août et en septembre 1990", a ajouté le Ministre. "Le Traité sur la non-prolifération, qui a déjà contribué de façon importante à la non-prolifération, restera un facteur déterminant du renforcement de la coopération et de la sécurité internationales, et le Canada continuera à l'appuyer."

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias peuvent communiquer avec:

Service des relations avec les médias  
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada  
(613) 995-1874